



1^{ER} FORUM NATIONAL
« FORETS PRIVEES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES »
23 et 24 OCTOBRE 2008 - PERIGUEUX

**LA FORET UN INVESTISSEMENT DURABLE POUR LES
COLLECTIVITES ET LA SOCIETE**

Par Christian PINAUDEAU

Directeur Général de l'Union des Syndicats de Sylviculteurs d'Aquitaine

INTRODUCTION

En Aquitaine les forêts couvrent 44 % du territoire, autant que l'agriculture. Sachant qu'il y a 9 % des sols artificialisés, l'espace rural représente donc, avec les rivières et fleuves, plus de 90 % de la surface.

Les usages des sols dans l'espace rural traduisent l'évolution des sociétés depuis des millénaires et la relation entre la forêt et l'agriculture est elle-même le fruit d'une tradition historique et culturelle. Cette réflexion est vraie pour toutes les campagnes de France dans la plupart des régions. Mais depuis 30 ans la métropolisation des modes de vie, des images et des idées a fait que la campagne n'est plus perçue que comme le théâtre d'une nature idéalisée au milieu d'un décor paysager. Sa fonction tend à être réduite à l'accueil du public, voire en résidence bucolique pour les retraités. Finalement avec les trente glorieuses l'abondance, la liberté et les moyens de circuler, bref, la facilité, les uns et les autres ont fini par oublier que le lait vient de la vache et le bois de l'arbre.

Et puis vient de nous être annoncée une nouvelle crise alimentaire et nous restons incrédules, stupéfaits.

Historiquement, l'espace rural a toujours été une donnée territoriale stratégique majeure, fondateur d'un pays, d'un Etat, assurant son indépendance c'est-à-dire son pouvoir. Depuis l'ouverture de la route de la soie, qui ne date pas d'hier, l'arme alimentaire a toujours été le sujet ou l'objet d'une conquête, d'une domination.

L'Angleterre, une petite île, a entrepris la conquête d'un empire pour compenser son manque de matières premières notamment alimentaires et peser sur le commerce. Tout comme Venise qui a fait la guerre à ses voisins pour disposer d'un territoire forestier dont le Code de Gestion Soutenue date du XIVème Siècle et qui, depuis, assure son approvisionnement pour maintenir la ville hors d'eau car elle repose sur des dizaines de milliers de poteaux en bois.

Mais le temps fait son œuvre et les collectivités locales vont devoir répondre aux défis du XXIème Siècle et sans doute revenir à des fondamentaux en terme d'aménagement du territoire. En effet les besoins alimentaires redeviennent d'actualité avec d'autres matières premières, les énergies fossiles coûteront de plus en plus cher, il faudra retenir et filtrer l'eau, l'air, réduire les émissions de gaz à effet de serre, stocker le CO2. Or dans tous ces domaines la forêt revient au premier plan : n'est-elle pas la seule usine naturelle de dépollution ? Elle produit aussi du bois, le seul éco-matériau naturellement renouvelable.

A l'évidence la valeur de l'espace rural redevient un enjeu stratégique.

I - LE CHOIX DES COLLECTIVITES LOCALES

① Les risques de dérive

Les campagnes seront-elles des lieux de villégiature ? Suivant un processus qui s'accélère depuis les années 1980 : exode rural, métropolisation, périurbanisation, étalement urbain, les zones agricoles reculent gagnées par les jachères. Les associations diverses et variées pour la protection de la nature, les parcs naturels régionaux se veulent les nouveaux animateurs et conservateurs de la « Nature ». Sont proposés aux populations citadines, chemins de randonnées, circuits pédestres et/ou de découverte des libellules, l'écoute du chant des grenouilles et autres brames du cerf en rut.

Le paysage rural devient décor naturel, support de discours prônant la patrimonialisation d'une nature objet, finalement, de tentative de nouvelles formes d'appropriation collective servi par une sémantique verdoyante qui change le sens des mots.

Cette vision d'une gestion administrée des territoires conduira à des impasses et à de gros déficits : la nature, la biodiversité ce n'est pas la Cathédrale de Chartres, c'est un milieu vivant et donc changeant.

La pression urbaine conduit à la campagne une nouvelle population résidentielle qui idéalise le paysage mais qui n'hésite pas, en tant que consommateur, à acheter du poulet venant de Turquie ou du mouton de Nouvelle-Zélande dans les grandes surfaces. Qui va payer le prix de ces comportements paradoxaux ?

Comment peut-on développer le tourisme vert si la campagne n'est pas aménagée pour ce faire ? L'oenotourisme peut-il se faire sans les viticulteurs ? Comment développer le tourisme sur le littoral sans la gestion forestière ? Où serait la Dune du Pyla sans la forêt derrière sur plus d'un million d'hectares. Quand on perd les repères historiques le risque de se tromper de direction est grand.

Le paysage dont il est question est le produit direct de l'agriculture et de la sylviculture développé depuis des siècles. Et si dans les pays riches il est possible de proposer le tourisme vert ou mieux encore l'éco-tourisme, c'est parce que la campagne est restée attractive, c'est-à-dire entretenue, gérée, donc accueillante.

Les communes, les départements, les régions ont-elles les moyens de se substituer aux agriculteurs et forestiers pour entretenir, gérer les terres, prairies et forêts, conserver les berges et finalement prévenir les risques ? Ont-elles les moyens de financer les animateurs paysagistes ou autres médiateurs culturels, qui va payer ?.. les consommateurs, les contribuables, pendant combien de temps ?

N'est-on pas en train de se tromper de perspectives sur l'espace rural :

« d'une certaine manière, c'est un peu comme si la culture urbaine -son mobilier et ses quincailleries dévolues au loisir- avaient pénétré la campagne en reléguant peu à peu l'âpre agencement, les rudes ustensiles du vieux labeur paysan »¹.

La sensation d'une grande confusion domine aujourd'hui dans les choix des collectivités locales sous la pression des villes et de la mobilité des populations toujours plus exigeantes.

Souvent la perte des repères, des rôles, des capacités et des responsabilités font que les élus ont de plus en plus de mal à décider, soumis à de multiples sollicitations dites « participatives » et finalement se laissent tenter entre le court terme et le long terme au rythme des échéances électorales.

Au contraire n'allons-nous pas assister à un nouvel exode des rurbains vers les villes ?

② Les critères de choix

L'analyse des économies régionales révèle des transferts d'emplois et de rémunération qui, selon Laurent Davezies, découlent des activités productive, résidentielle et publique. De fait la richesse de chaque Région peut être évaluée suivant cette typologie.

L'économie productive se définit par les activités engagées dans une compétition nationale et internationale, elle est directement liée à la compétitivité des productions du territoire (ce sont les secteurs primaires de l'industrie à l'agriculture en passant par les services aux entreprises, au commerce de gros etc...). L'économie résidentielle repose sur la population présente sur les territoires : elle est donc tributaire du lieu des dépenses et non du lieu de travail ou de résidence au sens strict du terme. Dans ce cas, les rémunérations versées sont considérées non pas comme un coût mais comme un facteur de débouchés des entreprises. Ainsi la sphère résidentielle concerne aussi bien les ménages qui travaillent dans une région mais qui réside dans une autre, que les retraités qui étaient en Ile-de-France et qui se sont installés en Aquitaine ou encore les touristes (la construction, les services au commerce, les transport, l'immobilier sont les activités les plus concernées). Enfin l'économie publique désigne les activités non-marchandes assurées par les Administrations sociales, de santé, de solidarité (sans oublier les services publics tels que la Poste, EDF etc...). Les collectivités locales sont au cœur de ces transferts sociaux.

¹ J.C. Guillebaud – « Nos campagnes abandonnées » - Sud-Ouest Dimanche – 21 septembre 2008

A partir de cette nouvelle approche, le Comité Economique et Social d'Aquitaine s'est livré à cette analyse dont nous vous livrons une rapide synthèse au travers du tableau suivant :

Classement des régions suivant la part de chaque sphère d'activité dans les effectifs salariés au 31/12/200

Rang	Sphère productive	%	Sphère résidentielle	%	Sphère publique	%
1	Alsace	39,6	Corse	49,9	Limousin	31,6
2	Haute-Normandie	39,4	Languedoc-Roussillon	45,5	Corse	31,2
3	Franche-Comté	39,1	P.A.C.A.	45,4	Languedoc-Roussillon	29,2
4	Pays-de-Loire	39,0	Aquitaine	42,1	Auvergne	28,6
5	Rhône-Alpes	38,6	Ile-de-France	40,7	Poitou-Charentes	27,2
6	Ile-de-France	38,1	Basse-Normandie	40,4	Basse-Normandie	26,9
7	Picardie	37,7	Poitou-Charentes	40,3	Picardie	26,9
8	Centre	37,2	Midi-Pyrénées	40,2	Nord-Pas-de-Calais	26,8
9	Champagne Ardennes	37,0	Limousin	39,7	Bretagne	26,5
10	Nord-Pas-de-Calais	36,0	Lorraine	39,5	Midi-Pyrénées	26,4
11	Bourgogne	34,9	Bretagne	39,4	Aquitaine	26,3
12	Lorraine	34,2	Bourgogne	39,3	Lorraine	26,3
13	Bretagne	34,0	Rhône-Alpes	38,7	P.A.C.A.	26,2
14	Midi-Pyrénées	33,4	Alsace	38,7	Champagne Ardennes	26,2
15	Auvergne	33,2	Pays-de-Loire	38,4	Franche-Comté	25,9
16	Basse-Normandie	32,7	Centre	38,3	Bourgogne	25,8
17	Poitou-Charentes	32,5	Auvergne	38,2	Haute-Normandie	24,8
18	Aquitaine	31,6	Nord-Pas-de-Calais	37,2	Centre	24,5
19	Limousin	28,7	Champagne Ardennes	36,8	Rhône-Alpes	22,7
20	P.A.C.A.	28,4	Haute-Normandie	35,8	Pays-de-Loire	22,6
21	Languedoc-Roussillon	25,3	Picardie	35,4	Alsace	21,7
22	Corse	18,8	Franche-Comté	35,0	Ile-de-France	21,3

D'après les données CLAP INSEE – CESRA 2007

Ce classement qui est décliné également par département invite les élus, les collectivités locales à s'intéresser à cette nouvelle typologie des dynamiques économiques régionales qui se présente comme un outil d'aide à la décision. La question essentielle peut en effet se poser comme suit : laquelle de ces « sphères d'activités » s'inscrit le plus dans le développement durable.

En résumé l'activité productive reste la plus déterminante car les autres dépendent justement de la création de richesse et de la permanence des sources des salaires, de la valeur ajoutée.

En effet la sphère résidentielle ne produit-elle même que des salaires moyens avec un facteur de croissance faible. Autrement dit, à terme, l'économie résidentielle ne peut assurer seule le pouvoir d'achat et surtout elle dépend totalement de la captation de revenus issus de la production d'autres territoires et des capacités afférentes de financement des transferts publics et sociaux.

Cette approche des économies territoriales permet d'appréhender l'impact de ces trois sphères d'activités suivant les échelles géographiques locale, régionale et nationale. Les collectivités locales disposent là d'un outil de réflexion et d'aménagement du territoire.

Concernant l'Aquitaine, le rapport du C.E.S. se termine par cette phrase : « *En Aquitaine, si, compte tenu de sa dynamique spontanée, l'économie résidentielle n'appelle qu'une politique d'encadrement, l'économie productive, pour sa part, nécessite une politique d'impulsion fortement volontariste. La réussite nécessite un travail d'explication car cela ne va pas forcément dans le sens des attentes immédiates des populations concernées.* »

Et ces explications sont nécessaires pour faire comprendre les changements profonds qui nous attendent, particulièrement en terme d'aménagement des territoires.

II- LES ENJEUX DE L'ESPACE RURAL

Une pression démographique qui augmentera jusqu'en 2050, des besoins alimentaires en hausse, une crise de l'énergie fossile qui oblige à chercher d'autres sources que le pétrole, autant de conditions réunies pour activer une compétition très vive entre l'usage des sols. Conditions auxquelles il faut bien ajouter l'explosion de la bulle financière. Dans ce contexte le choix des collectivités va devoir retrouver des critères qui n'ont plus rien à voir avec les loisirs, écologiques ou non.

- **L'histoire repasse**

Une des caractéristiques de l'espace rural notamment forestier est qu'il s'inscrit dans le temps, dans le long terme. Il ne suffit pas de zapper ou de cliquer pour faire apparaître ou disparaître l'empreinte de la gestion agricole et encore moins pour la sylviculture qui, par définition, est durable. Heureusement le temps ne s'efface pas et la campagne est encore là. Déjà il faut remettre en culture les jachères décidées il y a à peine 2 ans, la demande alimentaire augmente, du coup la valorisation des sols redevient compétitive. Quant aux forêts, les revoilà au premier rang et il est question de biomasse, de bois énergie, de bois éco-matériau, de bois carbone, sans oublier la fibre ligneuse et la chimie verte.

Pourtant l'histoire avait déjà démontré que seuls les pays dotés d'une agriculture forte avaient connu un développement structurel et ont exercé un réel pouvoir dans l'évolution du monde. Il n'y a pas d'exemple de développement durable sans agriculture. C'est bien l'investissement majeur des pays émergents ces dernières années sinon la facture alimentaire les condamnerait au sous-développement, à la dépendance. La forêt est aussi un facteur d'enrichissement pour de nombreux pays ; qu'on se rappelle des pays Nordiques ou encore le Canada et les Etats-Unis où l'industrie du bois est dominante. Mais aussi en Autriche, au Chili, en Nouvelle-Zélande et demain au Brésil, en Argentine, en Chine, en Russie etc... Quant à l'Aquitaine, l'économie du bois est le premier employeur industriel avec des positions dominantes dans les Landes, en Gironde, en Dordogne et même en Lot-et-Garonne.

Comment les experts ont-ils pu à ce point se tromper.

A l'évidence, sous l'effet du climat (qui n'a jamais cessé de changer), le surenchenrîissement des coûts de transport et des déplacements, la concentration et la densification urbaine, la place de l'espace rural va devoir être reconsidérée.

- **Des erreurs de perspectives**

Et pourtant tous les signaux existaient. Aux USA après le crash de 1929 le New Deal en 1930 portait déjà un engagement financier prioritaire pour l'Agriculture ² et qui n'a cessé d'être renouvelé jusqu'à aujourd'hui.

Et comment ne pas se souvenir que la construction de l'Europe puis le Traité de 1956, ont été bâtis d'abord sur les accords portant sur l'énergie, l'acier et le charbon et sur ce qui deviendra l'acte fondateur de l'Europe : la Politique Agricole Commune.

Depuis l'Uruguay Round (1986-1993) le dossier agricole est au centre des relations commerciales internationales et l'objet des désaccords portait sur les droits de douane. Les aides directes des Etats pour le soutien des produits agricoles sont encore dénoncées comme faussant et déséquilibrant les échanges entre pays riches et pays en développement et c'est toujours le dossier agricole qui bloque les négociations actuellement dans le cadre de l'OMC. C'est dire l'enjeu stratégique que représente « l'arme alimentaire » et ce depuis longtemps : rappelons à ce sujet que le temps y joue un rôle fondamental, une année avec des mauvaises récoltes peut avoir des effets dévastateurs mais aussi spéculatifs.

Les courbes de la démographie sont des données historiques fiables, véritables indicateurs de l'évolution des populations et des flux elles sont connues et publiées régulièrement. Il n'empêche, les économistes continuent, depuis des années, à formuler leur prospective sur la « baisse tendancielle des prix des matières premières » ignorant la croissance prévisible de la demande et ses effets à terme.

Après l'explosion de la bulle financière sur des valeurs virtuelles nous allons connaître à nouveau la spéculation sur les matières premières notamment agricoles et la forêt ne sera pas en reste avec le bois et ses rôles de protection de l'eau, de l'air et des sols : une réévaluation des productions et services tirés de la gestion durable des ressources naturelles et renouvelables devrait logiquement s'en suivre.

- **Aménagement du territoire : un nouvel équilibre**

Les collectivités locales vont être confrontées à une nouvelle redistribution des usages des sols, à des choix nouveaux dans l'aménagement du territoire.

Parce qu'elles sont les acteurs directs de l'urbanisme, des transports et donc des infrastructures, elles sont les premières responsables : le surenchérissement des coûts de transport et les normes environnementales, la pollution obligeront bon nombre d'entre elles à revenir à une certaine densification urbaine et à réaffecter des espaces pour l'agriculture et/ou la forêt.

En cela la notion de gestion durable retrouve tout son sens, et pour les collectivités l'investissement agricole et forestier apportera un rendement social économique et environnemental maximum à long terme.

² A.A.A. de 1933 (Agriculture Adjustment Act)

CONCLUSION

Ainsi la société urbaine va redécouvrir la valeur la plus précieuse : le temps et devra réapprendre à vivre avec.

Les forestiers connaissent le prix du temps, ils vont retrouver une place importante dans la Société et avec les agriculteurs ils vont faire ce qu'ils ont toujours fait, gérer, préserver, protéger les milieux, la biodiversité, avec des responsabilités d'autant plus grandes.

C'est avec eux que les collectivités locales devront organiser les changements de société, les modes de vie, et procéder aux arbitrages entre les sphères productive, résidentielle et publique en privilégiant les investissements durables.

Jusqu'à ce jour le manque de visibilité du dossier forêt avec les collectivités locales est principalement dû au fait que, en France, la politique forestière est nationale. C'est une perspective qui nous semble dépassée et qu'il faudra aussi adapter aux changements pour une meilleure cohérence territoriale et rurale.

* * *

BIBLIOGRAPHIE :

- « Observatoire des Mutations Economiques »
CESRA – Décembre 2007 – « Les sphères productive, résidentielle, publique »
- « Les nouveaux aménageurs du territoire » - Laurent Davezies
Mars 2004 – Futuribles n°295
- « La république des Territoires » - Laurent Davezies
Janvier 2008 – Le Seuil
- Rapport INRA sur les nouvelles ruralités en France à l’horizon 2030 –
Juillet 2008
- « Géographie agricole et rurale » - Chaleard et Charved
Editions Belin 2004
- « L’économie rurale dans l’Occident Médiéval » - G. Duby
Editions Flammarion – 1977
- « Le défi du Monde » - D. Jeambar et Cl. Allègre
Editions Fayard – Le livre de Poche - 2006